

Poste permanent en enseignement

Affiché : 16 mai 2025

Date d'entrée en fonction : 2 septembre 2025

Sommaire du poste :

<u>Numéro du poste</u>	<u>%</u>	<u>École</u>	<u>Description</u>	<u>Qualifications requises</u>
338VP	40	Saint Nom de Jésus, Hornepayne	Temps de préparation – Arts (plus d'un domaine), Éducation physique (primaire/moyen/intermédiaire)	Cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire

Présentation de demande externe :

Les personnes intéressées sont priées de [faire parvenir leur demande, en cliquant ici](#).

Échéancier : 16 heures, le lundi 2 juin 2025

Documents d'appui qui doivent accompagner la demande d'emploi

- Une lettre d'accompagnement et un curriculum vitae en français faisant état des exigences précisées;
- Le formulaire d'engagement pour œuvrer dans un poste d'enseignement doit être dûment complété en [cliquant ici](#);
- Conformément à la *Loi sur l'information municipale et à la protection de la vie privée*, le formulaire d'autorisation de références professionnelles doit être dûment complété en [cliquant ici](#).

Noter

- En vertu du paragraphe 24(1) du Code des droits de la personne de l'Ontario, le CSC Nouvelon, a le droit de préférer, en matière d'emploi, des candidats de langue française catholiques;
- En vertu du Règlement 521/01 et tel qu'amendé par le règlement 322/03 et de la politique du CSC Nouvelon, toute personne employée par le conseil scolaire doit fournir un relevé de ses antécédents criminels ne dépassant pas six mois avant d'entrer en fonction. Il s'agit d'une condition essentielle d'emploi;
- Dans le respect de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité* pour les personnes handicapées de l'Ontario, le CSC Nouvelon rend disponible des mesures d'adaptation durant son processus de sélection.